



Accusé de réception en préfecture  
02B-24200354-20210208-BUR-AG-21-009-DE  
Date de télétransmission : 24/02/2021  
Date de réception préfecture : 24/02/2021

**CUMUNITÀ  
D'AGGLUMERAZIONE  
DI BASTIA**

*Bureau du 8 février 2021*

**DELIBERATION DU BUREAU**

**DE LA**

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA**

**OBJET : Marché de travaux de création des vestiaires de Volpajo : Déclaration sans suite des procédures n°190020 (lot n°01) et n°190011 (lots n°02, 03, 04 et 05)**

L'an deux mille vingt et un, le 8 février à 10h00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO.

**PRESENTS** : Louis Pozzo di Borgo, Jean-Jacques Padovani, Michel Rossi, Serge Linale, Jean-Louis Milani, Gérard Romiti, Guy Armanet, Pierre Savelli, Leslie Pellegrini.

**POUVOIRS** : -

**ABSENTS** : Marie-Hélène Padovani, Emmanuelle de Gentili, Michel Simonpietri, Gilles Simeoni.

Nombre de membres composant le Bureau : 13

Nombre de membres en exercice : 13

Quorum : 5

Votants : 9

Pour : 9

Contre : -

Abstention : -

**Monsieur Louis POZZO DI BORGO ouvre la séance.**

**OBJET : Marché de travaux de création des vestiaires de Volpajo : Déclaration sans suite des procédures n°190020 (lot n°01) et n°190011 (lots n°02, 03, 04 et 05)**

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-10 ;

Vu le Code de la Commande publique entré en vigueur le 1er avril 2019 ;

Vu l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du Code de la Commande Publique ;

Vu le décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du Code de la Commande Publique ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2020-09-29-001 du 29 septembre 2020 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire d'Agglomération de Bastia en date du 10 juillet 2020 fixant le nombre de vice-présidents et la composition du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 qui délègue au Bureau en matière de commande publique, la préparation, passation, exécution et règlement des marchés et accords-cadres de travaux d'un montant égal ou supérieur au seuil relatif au contrôle de légalité défini à l'article D.2131-5-1 du CGCT (214 000€ HT à ce jour) ;

Vu le marché de maîtrise d'œuvre n°180007CGT pour la création de vestiaires au stade de Volpajo attribué au groupement « LUCCHINI Stéphane Architecte DPLG / SARL ISB / SARL SMI » (mandataire LUCCHINI Stéphane Architecte), par délibération du Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia du 11/06/2018 ;

Considérant les consultations 190011 et 190020 lancées les 21/05/2019 et 07/08/2019 sous forme de procédure adaptée ouverte pour l'attribution du marché de travaux de création des vestiaires de Volpajo (5 lots) ;

Considérant que le marché de travaux de création des vestiaires de Volpajo suscité est décomposé en cinq lots comme suit :

Lot 01 : Terrassement - gros oeuvre - VRD - Etanchéite / couvertines / traitement des EP - carrelage/faïence - bardage extérieur bois (consultation 190020)

Lot 02 : Menuiseries extérieures - serrurerie/métallerie (consultation 190011)

Lot 03 : Cloisons / doublages / faux plafonds - peintures / enduits - menuiseries intérieures - signalétique – nettoyage (consultation 190011)

Lot 04 : Electricité - courants forts - courants faibles (consultation 190011)

Lot 05 : Plomberie - sanitaire - VMC - chauffage – climatisation (consultation 190011)

**OBJET : Marché de travaux de création des vestiaires de Volpajo : Déclaration sans suite des procédures n°190020 (lot n°01) et n°190011 (lots n°02, 03, 04 et 05).**

Considérant que selon l'article R. 2185-1 du Code de la Commande Publique, la procédure de passation d'un marché public peut être déclarée sans suite à tout moment ;

Considérant la nécessité de redéfinir les besoins ;

Considérant qu'il est proposé de déclarer sans suite pour motif d'intérêt général, les procédures de passation de marchés publics n°190020 et n°190011 relatives aux lots n°01, 02, 03, 04 et 05 concernant la réalisation des travaux de création des vestiaires de Volpajo ;

Considérant qu'il est proposé de lancer une nouvelle procédure de passation de marché public pour la réalisation des travaux de création des vestiaires de Volpajo ;

Vu le rapport présenté ce jour au Bureau ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

#### DECIDE

De déclarer sans suite pour motif d'intérêt général, les procédures de passation des marchés publics n°190020 (lot n°01) et n°190011 (lots n° 02, 03, 04 et 05) relatives aux travaux de création des vestiaires de Volpajo ;

#### AUTORISE

Le Président à lancer une nouvelle procédure de passation du marché de travaux de création des vestiaires de Volpajo, et à signer tout document nécessaire à ce dossier ;

#### DIT

Que les crédits sont prévus au Budget de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT

  
Louis-POZZO DI BORGO